

Je ne devrais sans doute pas m'étonner qu'avant même qu'on entame le débat les services du ministre aient publié un communiqué dans lequel l'opposition est accusée de travailler de propos délibéré contre les intérêts des cultivateurs des Prairies en retardant l'adoption d'une nouvelle mesure législative importante concernant les céréales. Or, monsieur l'Orateur, nous avons vu comment le ministre réprimande l'opposition. Cela dépend de son humeur. Si le ministre est un peu plus embarrassé que d'habitude, il nous critique vivement. S'il n'est pas trop embarrassé, il se lève de son fauteuil pour nous réprimander comme un instituteur parce que nous ne sommes pas aussi désireux et capables que lui de faire progresser les travaux et que nous ne sommes pas de bons garçons. Je peux lui dire qu'il ne rend un grand service ni à lui-même ni au gouvernement avec une telle attitude.

On peut accuser le gouvernement de rattacher les paiements de cette année à la présente mesure pour en forcer l'adoption par la Chambre, et de refuser à ceux d'entre nous qui s'intéressent à l'agriculture une occasion d'examiner soigneusement les effets du bill. Il faut d'abord étudier le problème que le bill doit régler, et c'est la condition actuelle de la culture céréalière.

Cette culture est dans une grave dépression, et il suffit d'examiner les chiffres pour le constater. En Saskatchewan, les recettes ont décliné régulièrement de 1967 à 1970, dernière année dont nous possédons les chiffres officiels. Dans l'ensemble elles sont passées de 976 millions de dollars à 690 millions en 1970. Ce sont les moyennes dont tiendra compte la caisse des paiements de stabilisation. Pour exprimer la même idée autrement, je cite un discours prononcé par le ministre en octobre dernier :

Les recettes que les fermes des Prairies ont tirées des six principales sortes de grains (le blé, l'avoine, l'orge, le colza, la grain de lin et le seigle) ont été de 878 millions de dollars au cours de la campagne agricole de 1969-1970, soit 270 millions de moins que la moyenne des cinq années précédentes, qui s'élevait à 1,148 millions de dollars.

Voilà les données du problème, monsieur l'Orateur. C'est de là que nous partons. Le ministre fait une proposition qui, selon lui, va combler ce fossé, ou aider les fermiers à le combler. Si ce n'est pas le cas, je ne vois pas comment le gouvernement peut présenter ce bill comme une mesure destinée à répondre aux besoins des agriculteurs des Prairies. Cela devrait être la première préoccupation du gouvernement, mais je doute qu'il en soit ainsi. Le gouvernement cherche à sauver un système plutôt qu'à sauver les agriculteurs. Ce programme pré-suppose que les agriculteurs survivront, en aussi grand nombre que le gouvernement le prétend. Je doute qu'on puisse faire cette supposition à la lumière des chiffres et des renseignements que le ministre a lui-même donnés dans son exposé à la Chambre.

• (2.40 p.m.)

En considérant les retenues et les contributions proposées—la somme de un milliard de dollars à 6 p. 100 donne à peu près 60 millions de dollars par année et ce produit est censé assurer le fonctionnement du programme de stabilisation—en se demande même si le calcul actuarial est valable. Quoiqu'il en ait été prié, le ministre n'a pas voulu communiquer des chiffres ou des documents de travail de son ministère indiquant par quel cheminement on arrive à cette hypothèse. Devant le comité, le ministre produira peut-être des chiffres indiquant le fonctionnement du compte.

[M. Gleave.]

On prévoit aussi à l'article 15 que seront aussi imputés au Fonds du revenu consolidé tous les déficits qu'accuseront les pools dirigés par la Commission canadienne du blé. Si le gouvernement réalise l'intention qu'il a de faire relever le seigle, la graine de lin et la graine de colza de la Commission du blé, son contrôle s'étendra à la totalité de l'industrie du grain. Pour les raisons que j'ai mentionnées, il n'est pas prouvé que le programme aidera cette industrie à survivre. Le bill ne tient pas compte des frais de production. Nous sommes censés croire que dans une économie où les banques, la main-d'œuvre et les professions cherchent à hausser leur revenu au moins proportionnellement au coût de la vie, l'industrie agricole de l'Ouest du Canada survivra si on stabilise son revenu au niveau des cinq années précédentes, même s'il tend constamment à baisser.

Les hypothèses que renferme le bill sur l'établissement des prix et l'attitude qu'adopte le gouvernement suivent entièrement l'orientation et la politique indiquées par la commission de planification. Cette politique était de vendre le grain sur les marchés mondiaux à n'importe quel prix offert et, si possible, d'écouler toute la récolte annuelle. Telle est l'orientation du bill. Il présume que nous pouvons continuer sans politique d'entreposage car il ne prévoit pas d'assistance dans ce domaine. Il n'indique pas comment les cultivateurs supporteront les frais d'entreposage sans aide financière. Le ministre disait bien clairement dans son discours d'octobre dernier que le programme vise à favoriser les fermes de dimensions plus rentables. C'est assurément là un aspect de la politique. Nous ignorons combien de fermiers pourront rester ce qu'ils sont et ces renseignements ne nous sont pas donnés.

D'après un communiqué de presse publié aujourd'hui, le ministre de l'Agriculture (M. Olson) aurait dit en comité hier, que la Société de crédit agricole servirait à régler les dimensions des fermes et à assurer le crédit nécessaire à cette fin. Nous avons essayé de savoir en quoi consisterait le montant du programme mais nous n'en savons toujours rien.

Le projet de loi à l'étude méconnaît l'importance des fermiers comme consommateurs et comme producteurs. Ses auteurs ne voient pas la nécessité de maintenir la capacité productive des agriculteurs comme consommateurs ni de sauvegarder leurs communautés. Ils admettent l'irrégularité de la demande de grain dans le marché d'outre-mer et le ministre a accepté la chose dans sa déclaration. Ils refusent de voir la nécessité de l'entreposage et d'un programme d'emblavures qui nous permettrait de garder le grain aux points de vente pour répondre à l'irrégularité du marché.

Le ministre peut toujours dire que le programme d'entreposage du blé aux termes de la loi sur les réserves temporaires du blé causait des ennuis, mais faut-il pour cela le supprimer complètement avec tout le fourbi, sans le remplacer par quoi que ce soit? Le système d'entreposage du pays a toujours servi en quelque sorte de banque pour le marché d'exportation. Or le ministre dit maintenant que cette fonction n'est plus nécessaire ou qu'on n'aidera plus le fermier à s'en acquitter ou bien qu'il pourra s'en acquitter lui-même. Le gouvernement laisse en plan l'entreposage du grain, le système de transport et tout ce qui s'ensuit et laisse au fermier le soin de s'en occuper quel qu'en soit le coût.